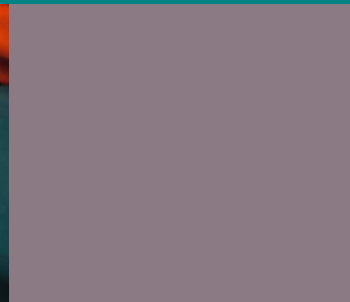


# LA SURVEILLANCE DE LA SANTÉ DES FORÊTS



# LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS AU SEIN GÈRE LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES FORÊTS

**Cette surveillance a pour objectif d'éviter l'émergence ou la propagation de problèmes sanitaires, de mieux comprendre les phénomènes et de constituer la mémoire sanitaire des forêts.**

## **LES RISQUES OBSERVÉS :**

- ▶ **les problèmes classiques déjà connus historiquement** (la processionnaire du pin, les scolytes...)
- ▶ **les dépérissements et les affaiblissements des arbres, liés aux changements de l'écosystème** (évolution du climat, du sol...)
- ▶ **l'introduction de nouveaux parasites, phénomène accentué par la mondialisation des échanges commerciaux** (le cynips du châtaignier...)



# DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION FRANÇAISES PUBLIQUES ET PRIVÉES EN MÉTROPOLE.

## LA SURVEILLANCE SANITAIRE EST ORGANISÉE EN RÉSEAU :



► **une équipe à Paris**, au ministère de l'Agriculture, élabore et coordonne la stratégie nationale ; **des experts nationaux** en santé des forêts, en lien avec la recherche, complètent le dispositif ;

► **5 pôles régionaux et interrégionaux** dans les DRAAF\*, les services régionaux de l'alimentation (SRAL), animent la surveillance ;

► **230 forestiers de terrain**, les correspondants-observateurs, principalement issus de l'ONF, du CNPF et des services déconcentrés du ministère, prospectent les forêts.



\*Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

# LES MISSIONS DES CORRESPONDANTS- OBSERVATEURS



Chaque année, les correspondants-observateurs signalent tous les problèmes sanitaires relevés dans les forêts publiques et privées. La palette très large de leurs activités répond à la complexité des problématiques de santé des forêts.

- + Ils sont les interlocuteurs locaux des propriétaires et des gestionnaires pour tout problème sanitaire.
- + Ils aident au diagnostic et à la compréhension des problèmes.
- + Ils mettent en œuvre des suivis spécifiques sur les problèmes sanitaires les plus dommageables aux forêts.
- + Ils surveillent l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles exotiques et envahissants pour protéger les forêts de ces nouveaux ravageurs.
- + Ils veillent au quotidien en relevant tous les problèmes sanitaires qu'ils constatent pour mieux comprendre leurs impacts sur la forêt et pour mieux mesurer les dommages qu'ils occasionnent.



## Contacts des pôles régionaux et interrégionaux

Département de la santé des forêts (DGAL, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris)  
[dsf.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr)

**Pôle Régional Auvergne Rhône-Alpes de la santé des forêts (SRAL Auvergne)** [dsf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

**Pôle Interrégional Sud-Ouest de la santé des forêts (SRAL Aquitaine)** [dsf-so.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf-so.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

**Pôle Interrégional Nord-Ouest de la santé des forêts (SRAL Centre-Val de Loire)** [dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

**Pôle Interrégional Sud-Est de la santé des forêts (SRAL PACA)** [dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

**Pôle Interrégional Nord-Est de la santé des forêts (SRAL Lorraine)** [dsf-ne.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:dsf-ne.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)